



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 18 juin 2018 à 7 h 45 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel

Madame Diane Thibault

Monsieur Richard Strasbourg

Monsieur Jean-Guy Périard

Madame Ghislaine Jean

Absence motivée : Monsieur Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Priscilla Maurice.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
3. Constatation de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – réparation de la galerie du centre communautaire - Matricule 0880-60-8661;
6. Levée de l'assemblée.



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

2018-06-137

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE celle-ci soit autorisée à signer les extraits nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

3. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil conformément à la Loi (Art. 156 CMQ).

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-138

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



5. DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – RÉPARATION DE LA GALERIE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - MATRICULE 0880-60-8661

2018-06-139

CONSIDÉRANT la demande de permis 2018-01 soumit au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de réparer la galerie du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les réparations consisteront à la réfection la galerie du centre communautaire et à la construction d'un toit protégeant l'escalier menant à la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande inclut également le pavage du stationnement avant et latéral du centre communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE) envers le projet proposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la demande PIIA au matricule 0880-60-8661.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Matricule 0880-60-8661



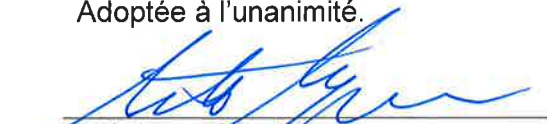
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-06-140

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 7 h 48.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin
Maire


Priscilla Maurice
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.